

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Examen et approbation du compte-rendu du conseil du 2/03/2009

- Décision du Maire par délégation du 5/03/2009 pour l'actualisation du loyer CAPEL au 1/01/2009, passage de 919.19 € à 1000.54 € annuel (versement semestriel)

DETAIL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 – Affectation des résultats 2008 pour le budget principal et le budget annexe assainissement
- 2 – Fixation des taux des 4 taxes directes locales
- 3 – Présentation et vote des budgets primitifs 2009 (budget principal, assainissement et lotissement)
- 4 – Examen et vote des subventions aux associations
- 5 – Fixation des cadences d'amortissements pour les subventions d'équipement et révision de l'ensemble des cadences pour les immobilisations corporelles et incorporelles
- 6 – Plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
- 7 – Projet de création d'un réfectoire scolaire et de salles de classes - plan de financement
- 8 – PLU : Modification et Révision simplifiée
- 9 – Questions diverses.

1 – AFFECTATION DES RESULTATS 2008 pour le Budget Principal et le Budget annexe assainissement

Budget principal

A la suite du vote du compte administratif 2008, les résultats obtenus étaient les suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 887 743.83 €,
Recettes : 1 152 095.01 €,
Excédent de l'exercice : 264 351.18 €,
Excédent antérieur reporté : 34 718 €,
Excédent cumulé de clôture : 299 069.18 €

Section d'investissement :

Dépenses : 377 893.50 €,
Recettes : 616 029.55 €,
Excédent de l'exercice : 238 136.05 €,
Excédent antérieur reporté : 28 950.20 €,
Excédent cumulé de clôture : 267 086.25 €.

Situation des restes à réaliser :

Dépenses : 857 880 €,
Recettes : 581 245.30 €,
Déficit : 276 634.70 €.

Détail du besoin de financement de clôture de la section d'investissement de :

* Excédent de clôture : 267 086.25 €

* Besoin de financement des restes à réaliser : 276 634.70 €

Soit une différence de **9 448.45 €** correspondant au besoin de financement définitif au 31/12/2008.

Le résultat de fonctionnement de 299 069.18 € doit servir obligatoirement à la couverture du besoin de financement, dans le cas présent, je vous propose l'affectation suivante :

Affectation obligatoire :	9 448.45 €
Affectation complémentaire :	249 620.73 €
Report en section de fonctionnement :	40 000.00 €
Total :	299 069.18 €

Compte – tenu des investissements programmés, il est nécessaire d'en autofinancer le maximum.

Budget Annexe assainissement

A la suite du vote du compte administratif 2008, les résultats obtenus étaient les suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses : 16 248.30 €,	Dépenses : 17 592.99 €,
Recettes : 29 876.63 €,	Recettes : 44 827.23 €,
Excédent de l'exercice : 13 628.33 €,	Excédent de l'exercice : 27 234.24 €,
Excédent antérieur reporté : 5 500 €,	Excédent antérieur reporté : 109 587.95 €,
Excédent cumulé de clôture : 19 128.33 €	Excédent cumulé de clôture : 136 822.19 €.

Situation des restes à réaliser

en dépenses : 584 661 €

en recettes : 456 627 €

Déficit : 128 024 €

Détail du projet d'affectation à la section d'investissement :

* Excédent de clôture : 136 822.19 €

* Besoin de financement des restes à réaliser : 128 024 €

Soit une différence excédentaire de 8798.19 €, donc pas de besoin de financement au 31/12/2008.

Au vu des travaux de construction de la station d'épuration, il est utile d'en autofinancer une partie dans la mesure des possibilités du service afin de diminuer l'emprunt d'équilibre.

Le résultat est de 19 128.33 €.

Je vous propose d'affecter en réserves 14 678.33 € et de reporter en section de fonctionnement le reliquat soit 4450 €.

2 – Fixation des taux des 4 taxes directes locales

Les taux de 2008 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : **6.14 %**

Taxe Foncière : **13.74 %**

Taxe Foncière non Bâtie : **123.93 %**

Taxe Professionnelle : **8.66 %**

Le produit fiscal obtenu était de 343 520 €

Il est proposé une augmentation de 1.5 % applicable à l'ensemble des taux, les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation : **6.23 %**

Taxe Foncière : **13.94 %**

Taxe Foncière non Bâtie : **125.79 %**

Taxe Professionnelle : **8.79 %**

Le produit fiscal obtenu était de 363 210 €

3 – Présentation et vote des budgets primitifs 2009 (budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe lotissement)

Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 1 180 713 €

Le détail des grandes masses de dépenses est le suivant :

O11 : charges à caractère général :	291 980 €
O12 : Charges de personnel :	460 765 €
65 : Autres charges de gestion courante :	84 920 €
66 : charges financières :	38 500 €
67 : Charges exceptionnelles :	1 000 €
O22 : Dépenses Imprévues :	16 500 €
O23 :Virement de la section d'investissement :	233 413 €
O42 : Opération d'ordre de section à section :	53 635 €

Le détail par grandes masses de recettes est le suivant :

70 : Produits des services :	148 800 €
73 : Impôts et taxes :	385 710 €
74 : Dotations de l'Etat, subventions et participations :	431 922 €
75 : Autres produits de gestion courante :	132 000 €
76 : Produits financiers :	11 €
O42 : Opération d'ordre de section à section :	27 270 €
OO2 : Excédent de fonctionnement reporté :	40 000 €

Vous trouverez **en annexe I (jaune)**, le détail des chapitres en dépenses et en recettes.

La section d'investissement est présentée à un montant d'équilibre de 2 111 300 €.

Le montant des opérations d'investissement (restes à réaliser + nouveaux crédits) s'élève à 1 915 280 €.

Vous trouverez **en annexe II (Orange)**, le détail des opérations et la vue d'ensemble de la section.

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

Opérations en cours d'exécution :

- Aménagements et sécurisation des entrées sud de Lalbenque y compris la rénovation de l'éclairage public : 594 000 €
- Aménagement aire de bus à la Garenne : 40 000 €
- Dissimulations des réseaux (EDF- France Télécom) : 101 000 €
- Etude du PLU (modification et révision simplifiée) : 12 330 €
- Restauration intérieure de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes à l'église St Quirin : 80 000 €
- Réfection du réseau Pluvial place du Balat : 33 350 €
- Opérations de voirie, réseaux divers : 40 000 €
- Opérations foncières : 4000 €

Opérations nouvelles :

- Construction d'un réfectoire et 3 salles de classes : 540 000 €
- Réhabilitation d'une maison existante en 6 logements : 250 000 €
- Amélioration des bâtiments communaux : 60 000 €
- Acquisition de matériel et mobilier divers : 50 000 €
- Programme de voirie sous mandat avec la Communauté de Communes : 40 000 €
- Modernisation du bâtiment de la Mairie : 30 000 €
- Crédits d'études dans le cadre d'un projet d'aménagement de bourg : 20 000 €

Budget annexe assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 41 150 €
La section d'investissement est présentée à un montant d'équilibre de 607 561 €.

En annexe III (bleu) le détail de la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Budget annexe lotissement

Clôture de ce budget sur l'exercice 2009, équilibre de la section de fonctionnement pour 1685.42 €, et équilibre de la section d'investissement à hauteur de 5417.02 €.

Voir annexe IV (saumon)

4 – Examen et vote des subventions aux associations

Ce dossier sera présenté par la commission vie associative, vous trouverez le tableau récapitulatif indiquant les propositions de subventions 2009. (**en annexe IV : rose**)

5 – Fixation des cadences d'amortissements des subventions d'équipement et révision de l'ensemble des cadences des immobilisations corporelles et incorporelles

Les subventions d'équipement doivent être amorties de la même façon que les amortissements de biens meubles, ce que la collectivité a adopté au 1/01/1996.

La cadence d'amortissement prévue pour les subventions d'équipement vers les organismes publics (FDE) s'amortit sur une durée maximale de 15 ans, proposition d'une durée de 10 ans.

La cadence d'amortissement prévue pour les subventions vers des organismes privés (France Télécom), est de 5 ans, proposition de 5 ans.

Actuellement, la délibération du 6/12/1996 autorisant l'option pour l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles se détaille de la manière suivante :

- mobilier de bureau : 10 ans
- matériel de bureau électrique ou électronique : 7 ans
- matériel informatique : 5 ans
- logiciels informatiques : 3 ans
- matériel classique d'atelier ou amovible : 8 ans
- camions, voitures légères et autre véhicules : 5 ans
- matériel de voirie et de chantier : 20 ans.

Il est proposé le détail suivant :

- voitures : 5 ans
- camions et véhicules industriels : 6 ans
- mobilier : 10 ans
- matériel de bureau électrique ou électronique : 7 ans
- matériel informatique (logiciels) : 2 ans
- matériels classiques (mobilier) : 10 ans
- installations et appareils de chauffage : 15 ans
- appareils de levage – ascenseurs : 20 ans
- équipements de garages et ateliers : 15 ans
- équipements de cuisines : 10 ans
- équipements sportifs : 10 ans

6 – Plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le plan de relance permet aux collectivités à compter de cette année de récupérer le FCTVA de N-1, donc de 2008 en plus de celui de 2007.

La principale condition est que la collectivité s'engage à effectuer des investissements pour seulement 1 € de plus que le montant transmis par les services de la Préfecture correspondant à la moyenne des 4 années d'investissements (2004-2005-2006-2007) soit 355 555 € + 1 €.

Une convention est à signer avec la Préfecture pour s'engager dans le dispositif, le FCTVA correspondant aux dépenses de 2008 sera versée au cours du 2^{ème} semestre et un contrôle des investissements réalisés sera effectué en fin d'année.

7 – Projet de création d'un réfectoire scolaire et de salles de classes – plan de financement

Après la consultation et l'attribution de la maîtrise d'œuvre à David HEBERT, l'étude de faisabilité du projet est engagée, l'enveloppe prévisionnelle de travaux, d'honoraires et de frais annexes est fixée à 500 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

* Subvention de l'Etat au titre de la DGE (35 %) :	175 000 €
* Subvention du Conseil Général (20 %) :	100 000 €
* Subvention au PNRCQ au titre de Learder Plus (10 %) :	50 000 €
* Fonds libres, emprunt, y compris la T.V.A :	273 000 €

Soit un montant total de l'opération TTC de : **598 000 €**.

8 – PLU : Modification et Révision simplifiée

Proposition de retrait de la délibération du 22/12/2008 pour les motifs suivants :

- elle n'a pas été affichée et aucune procédure n'a été enclenchée à ce jour car le bureau d'études n'a pas fourni à ce jour la totalité des documents nécessaires.
- ensuite cette délibération prévoyait une modification et une révision simplifiée du PLU, hors les deux procédures sont distinctes au niveau du déroulement et de la durée. Pour plus de clarté et de transparence, il serait souhaitable de prendre deux délibérations.

9 – Questions Diverses

- Proposition de Monsieur Paul PINSARD pour la validation du programme de voirie sous mandat à hauteur de 39 458.40 € TTC et le programme de voirie communautaire pour l'année 2009 à hauteur de 60 405.70 € TTC.
- Proposition d'avenant à la convention de service Internet conclue le 6/11/2008, le coût annuel pour 2009 passe de 1719 € à 1749.50 € ; le coût annuel pour 2010 passe de 609 € à 615 € et le coût annuel pour 2011 passe de 544 € à 615 €. Les modifications majeures proviennent de la formation supplémentaire (5 personnes au lieu de 4) et la gestion de noms de domaine : lalbenque.fr.
- Suite à la tempête du 24/01/2009, proposition d'indemnisation de la compagnie d'assurances SAGESSE
- Découvertes gourmandes pour l'été 2009 ;
- Association des Maires et des Elus : formation « le Maire et le Droit », lundi 11/05 à Biars sur Cère et mercredi 13/05 à Cahors.

